

# Le compost

Depuis mars 2024, l'agglo offre différents types de kits de compostage aux habitants. En effet, la CAB a souhaité intensifier le compostage de proximité dans le cadre de sa stratégie de tri à la source des biodéchets, conformément à la loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire.

## Les types de composteurs

Ainsi **3 tailles de composteurs** sont disponibles (400 L - 600 L - 800 L) en bois ou plastique.

Le composteur est donné avec 1 bio seau de 10 L permettant le tri des déchets.

Des documents explicatifs sont remis afin de guider l'utilisateur pour réussir un bon compost.

Quelques astuces pour **réussir un bon compost** :

- **1. Equilibrer les apports** : Pour faire un bon compost, il est nécessaire d'avoir un bon équilibre entre déchets verts (mous et humides) et déchets bruns (durs et secs) et de varier la nature de biodéchets !
- **2. Fragmenter, diviser** : Pour faciliter le travail des organismes vivants, découpez les apports en petits morceaux.
- **3. Vérifier l'humidité** : Le compost doit être humide, mais sans excès. Trop d'humidité empêche l'aération, ce qui freine le processus de compostage et dégage de mauvaises odeurs. Un manque d'humidité tue les micro-organismes et arrête le processus.
- **4. Aérer et décompacter** : Laissez respirer votre compost en le remuant régulièrement avec une tige aératrice. Sa transformation se fera plus vite et sans odeurs

## Comment obtenir un composteur ?

C'est **votre mairie** qui se charge de réceptionner les demandes et de fournir le composteur avec l'appui des services de la CAB.

Pour faire votre demande c'est simple, il suffit d'être un habitant de la CAB, de fournir une copie de sa pièce d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile.

## Le compostage :

### Une solution simple et écologique pour avoir un impact positif sur ma planète !

En compostant vos déchets verts et ceux issus de la cuisine, vous **réduisez le poids de votre poubelle grise d'environ 36%** (105kg/an/habitant). Vous valorisez des biodéchets qui sinon partiront soit en enfouissement soit en incinération.






En produisant votre propre compost, vous fabriquez **un engrais 100% naturel et gratuit**. Vous redonnez à la terre une matière utile pour son équilibre.

En compostant, vous reproduisez **un cycle naturel** au service de votre propre jardin d'ornement, de votre potager, de vos plantes...

Vous **limitez les émissions de gaz à effets de serre** liés aux transports des ordures ménagères résiduelles mais aussi à l'enfouissement ou à l'incinération.



Des questions pratiques à propos du compostage individuel ?  
La CAB est à votre écoute au 03.21.10.36.36 ou par mail à :  
[dechets@agglomeration-boulonnaise.fr](mailto:dechets@agglomeration-boulonnaise.fr)

 (<https://www.facebook.com/Com.Agglo.Boulonnais>)  
 (<https://twitter.com/aggloboulonnais>)  
 (<https://www.youtube.com/c/aggloboulogne>)  
 (<http://instagram.com/aggloboulonnais>)  
 (<https://www.linkedin.com/company/communaut%C3%A9-d-aggglom%C3%A9ration-du-boulonnais/>)

**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU BOULONNAIS**

1, bd du Bassin Napoléon  
BP 755  
62321 Boulogne-sur-Mer  
Tel : 03 21 10 36 36

 **NOUS  
CONTACTER**

## LETTRE D'INFORMATION

**Votre courriel:**

*Saisir une adresse e-mail valide*

✓ **JE M'INSCRIS**

[> ARCHIVES](#)    [> DÉSINSCRIPTION](#)

- [> PLAN DU SITE](#)
- [> MARCHÉS PUBLICS](#)
- [> ACCESSIBILITÉ](#)
- [> MENTIONS LÉGALES](#)
- [> PROTECTION DES DONNÉES](#)
- [> OFFRES D'EMPLOI](#)
- [> GESTION DES COOKIES](#)